

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 19  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
 Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
 Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la réduction  
 des annonces.

On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
 Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
 Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 18 Août 1875.

## Chronique générale.

On lit dans l'Echo universel :

« Très-peu de députés, parmi ceux qui font partie de la commission de permanence, sont en ce moment à Paris.  
 » Nous croyons savoir que ceux de ces honorables qui font partie des groupes de la gauche viennent d'être invités à se trouver à Paris mercredi, afin d'assister à une réunion préparatoire qui sera tenue, soit mercredi soir à Paris, soit jeudi à Versailles, dans un des bureaux de l'Assemblée, avant la séance de la commission de permanence. »

On prétend, en effet, que les membres de la commission qui appartiennent à la gauche auraient l'intention d'attaquer M. Buffet sur les préférences marquées par le Journal officiel dans la publication des discours prononcés ces derniers temps à l'occasion des distributions de prix.

Le refus de faire paraître dans l'organe officiel, et en compagnie des discours de M. le duc d'Aumale et de M. le duc de Broglie, la harangue de M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, irrité tout particulièrement les journaux de la gauche. Le *Moniteur universel* a publié à ce sujet les réflexions suivantes, qui n'apaiseront pas les colères radicales :

« Nous ne saurions nous associer à ces critiques. Le discours de M. Bardoux contient plusieurs attaques contre la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur, et le gouvernement ne pourrait lui donner une publicité officielle, alors qu'il n'y est pas contraint par la nature des choses, sans commettre une inconvenance vis-à-vis de la majorité de l'Assemblée nationale, dont il n'est que le délégué. »

« Nous sommes d'autant plus à l'aise pour tenir ce langage, que nous avons combattu la loi en question : nous pensons avec l'honorable M. Bardoux qu'elle porte une grave atteinte aux privilèges essentiels de l'Université. Mais nous devons reconnaître que la publication d'un pareil discours au Journal officiel serait de nature à provoquer de légitimes susceptibilités et à compliquer, pour un intérêt de médiocre importance, après tout, la situation du ministère vis-à-vis de la Chambre, à sa rentrée. »

Nous ne nous plaignons pas de voir M. Buffet faire une faction vigilante aux portes du Journal officiel ; mais, en déclarant que la prose de M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, confident et auxiliaire dévoué de M. Dufaure, « est de nature à compliquer la situation du ministère vis-à-vis de la Chambre, » le *Moniteur universel* pense-t-il donner une juste idée de la solidarité des ministres et de l'harmonie qui règne entre M. Buffet et M. Dufaure ? Si telle a été son intention, nous sommes de son avis.

Le monde financier a été très-agité dimanche par une petite note de quatre lignes perdues dans un coin du *Journal officiel* et annonçant que l'intérêt de 5 0/0 attaché aux

bons de Trésor, émis avec une durée de 5 ans, était réduit à 4 1/2.

On s'est demandé, de tous côtés, quel était le motif de cette réduction, quand il n'y avait pas encore 8 jours que le taux de l'intérêt avait été fixé à 5 ?

Les journaux allemands, en apprenant la mesure prise par notre ministère des finances, s'étaient livrés à une polémique furieuse, prétendant que c'était là un emprunt déguisé et le prélude de la revanche... Certains journaux anglais, exploitant le même thème, discutaient sur notre organisation militaire et sur nos réarmements.

Cette réduction d'un demi pour cent est-elle une concession aux criailleries de l'Allemagne ?

Ou bien n'est-ce pas plutôt le résultat de l'abondance du capital qui aurait immédiatement souscrit, pour une somme assez considérable, à ces bons de 5 ans ? Mais alors les Allemands ne vont-ils pas crier encore plus fort en nous voyant si riches ?

Les officieux disent que la réduction de 5 à 4 1/2 s'est faite parce que le ministère des finances s'est aperçu que ces bons faisaient tort à la rente. C'est peut-être là tout simplement la vérité.

\*\*

Les bruits du Parlement détournent souvent l'attention de la France de la politique extérieure qui devrait pourtant tenir en éveil tous les esprits éclairés par la flamme du patriotisme, et demeurer l'objet de leurs constantes préoccupations.

La diplomatie française avait un grand et noble rôle à jouer ; c'était sur son terrain que pouvait s'établir l'union de tous les Français sincèrement dévoués à leur pays, et il lui aurait suffi, pour accomplir sa tâche, d'avoir de l'énergie et de la clairvoyance. Nous n'examinerons point l'attitude prise par les prédécesseurs de M. le duc Decazes ; encore que nous puissions leur reprocher plus d'une faute, nous n'hésitons pas à déclarer que le ministre qui dirige actuellement les affaires étrangères a compromis plus qu'aucun d'eux les intérêts de notre politique extérieure.

Mais M. le duc Decazes est trop parlementaire pour n'avoir pas subordonné son action à des combinaisons de majorité et à ses préférences personnelles. Tandis qu'à l'intérieur des intrigues de coteries paralysaient tous les efforts de restauration nationale, de l'autre côté de nos frontières, la politique française était un jeu où les mêmes coteries conduisaient les mêmes intrigues.

Nous n'ignorons point la réserve qui nous est imposée par les événements et dont M. le duc Decazes se fait un triomphant argument, pour soustraire ses actes à tout contrôle importun. Mais nous ne sommes point condamnés cependant à ne pas voir ce qui se passe en Europe. Et lorsque les événements nous montrent la main de M. de Bismark agitant partout les pièces de l'échiquier européen, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de profonde tristesse, en pensant que M. le duc Decazes lui prête aveuglément son concours dans les affaires espagnoles.

Nous ne demandons pas à M. le duc Decazes de protéger les héroïques soldats de Charles VII ; mais, si nous savons faire incliner nos convictions carlistes devant cette politique de non-intervention, qui est, à nos yeux, l'unique sauvegarde de la France, nous avons bien le droit de dénoncer les périls que nous font courir les sympathies al-

phonsistes de M. le ministre des affaires étrangères.

Les événements de l'Herzégovine sont un grave indice de l'état troublé de l'Europe, et n'y point apercevoir l'influence allemande, ce serait bien mal connaître l'esprit audacieux de M. de Bismark. N'y a-t-il pas là une tentative habile et savante pour troubler l'union des cours de Vienne et de Pétersbourg, pour préparer quelque explosion désirée à Berlin ?

Lorsque M. de Bismark complot, les intérêts de la France sont menacés. Et c'est dans un pareil moment que M. le duc Decazes apprend à l'Europe que sa diplomatie permet à l'étranger de franchir nos frontières, que la politique extérieure s'accommode du passage sur notre territoire d'armes et de munitions espagnoles !

Nous ne voulons pas insister ; les faits ont une éloquence trop poignante. La République nous voue à l'isolement et à l'impuissance ; mais il a fallu qu'elle trouve M. le duc Decazes pour enlever à la France la suprême protection d'un peuple isolé et impuissant, la neutralité rigoureuse, absolue, qui était encore une force morale capable de faire respecter le sol national. (Union.)

\*\*

Les journaux radicaux annoncent que le conseil municipal de Paris votera très-certainement une proposition du citoyen Clémenceau, le maire de Montmartre au 18 mars 1874, affectant une somme de 50,000 fr. à la souscription publique ayant pour objet l'envoi à l'Exposition universelle de Philadelphie d'ouvriers parisiens délégués par les chambres syndicales. On sait quel a été jusqu'ici le caractère de ces délégations ouvrières : la délégation des ouvriers parisiens à Londres nous a valu la branche française de l'Internationale ; la délégation des ouvriers de Lyon à Vienne a fait des rapports tels, que le gouvernement a dû annuler les crédits votés par le conseil municipal de Lyon pour l'impression de ces rapports.

On peut s'attendre au même abus pour la délégation qui serait envoyée à Philadelphie ; elle s'inquiéterait fort peu des questions techniques et s'occuperait seulement de la « question sociale ; » or, l'argent des contribuables ne doit pas être employé à de semblables usages et nous espérons bien que, si les conseillers municipaux de Paris votent les 50,000 francs demandés par le sieur Clémenceau et consorts, l'administration supérieure saura remplir son devoir et annuler le crédit.

Puisque nous parlons du conseil municipal, signalons un projet déposé par le citoyen Bonnet-Duverdier, celui qui s'est prononcé si hautement pour la « laïcité de l'art ; » ce farouche conseiller demande que le Panthéon soit rendu à la destination que lui assignent son nom, le but et le caractère de sa construction. Le citoyen Bonnet-Duverdier croit donc que Soufflot se proposait de construire un temple pour les Mirabeau, les Marat et autres grandes figures du Panthéon révolutionnaire ?

\*\*

Le duc de Coimbre, frère du roi de Portugal, a fait une visite dimanche au maréchal de Mac-Mahon. Le président de la République la lui a rendue immédiatement.

Un grand dîner sera donné à l'Elysée en l'honneur du duc de Coimbre.

Le prince Arthur, troisième fils de la reine d'Angleterre, est attendu à Paris.

## Etranger.

### HERZÉGOVINE.

Le correspondant viennois du *Standard* lui mande qu'un combat sérieux a été livré vendredi par les insurgés aux Turcs près de Trebinje, où le consul autrichien est arrivé hier.

Mercredi, deux prisonniers chrétiens ont été décapités à Trebinje. Les insurgés qui entouraient la forteresse étaient commandés par le baron Dreskiewicz, un ancien officier des armées d'Autriche. Quarante artilleurs, commandés par 3 capitaines de l'armée serbienne, se sont embarqués à Trieste pour l'Herzégovine.

D'un autre côté, le correspondant du *Times* à Berlin lui mande quelques détails sur les événements de l'Herzégovine ; nous les lui empruntons.

Les troupes turques qui opèrent en Herzégovine forment tout au plus 40,000 hommes, et comme les insurgés sont armés de fusils se chargeant par la culasse et qu'ils ne paraissent pas manquer d'argent, ils ont pu obtenir quelques avantages dans cette guerre de guérillas. A Neresinje, 1,200 Turcs ont été défaits par 4,000 Herzégoviniens ; mais, quoique battus, ils ont réussi à garder le fort. Le bruit courant que beaucoup de Monténégrins ont embrassé la cause de l'insurrection, le gouvernement autrichien a demandé au prince Milan si cela était vrai.

Dans la Serbie, on a ouvert de grosses souscriptions en faveur des insurgés. On en a ouvert aussi, malgré la défense du gouvernement, dans les provinces slaves de l'empire d'Autriche, surtout dans la Dalmatie, dont le clergé avoue ouvertement ses sympathies pour l'insurrection.

Du consentement des autorités autrichiennes, les provisions des troupes turques leur sont envoyées en Herzégovine par la Dalmatie ; mais jusqu'à présent les Turcs n'ont pas encore débarqué une seule fois à Kleck, le port ottoman situé sur le territoire qui relie l'Herzégovine à l'Adriatique ; s'ils y débarquaient, ils seraient forcés de traverser le territoire autrichien, car les routes tracées sur le territoire turc qui s'étend entre l'Herzégovine et Kleck sont complètement impraticables.

### EGYPTE.

*L'inondation du Nil.* — Un phénomène très-curieux se produit en ce moment en Egypte. Le Nil a devancé de beaucoup, cette année, l'époque de sa crue périodique. D'ordinaire, et cela depuis Hérodote, qui a observé le cours du fleuve, il y a de cela 3,300 ans, le fleuve croît régulièrement depuis le 20 juin jusqu'au commencement d'octobre ; il décroît de même d'octobre en janvier ; du mois de février à la fin du mois de mai, le Nil est au plus bas. Dans la Haute-Egypte, pour que le fleuve féconde utilement les terrains placés sur ses deux rives, il faut que les eaux s'élèvent de 44 ou 42 mètres. Dans l'Egypte moyenne, il faut que le fleuve marque au mékias du Caire environ 9 mètres pour donner une bonne moyenne d'inondation. L'époque où les eaux du Nil atteignent la hauteur voulue est une grande fête pour le pays. Or, cette année, l'Egypte est menacée d'une crue extraordinaire. On sait que l'année dernière déjà, le fleuve a menacé de rompre le gigantesque

barrage construit sous le règne de Mohamed-Ali.

L'inondation paraît être en avance d'une vingtaine de jours sur la moyenne des autres années, ce qui donne à supposer qu'elle s'étendra fort loin. Tout sera pour le mieux si les travaux d'endiguement sont surveillés et offrent une résistance suffisante au fleuve, de manière à ce que la crue extraordinaire fertilise les terrains qui, dans les années normales, ne sont pas couverts par l'inondation.

Le khédive a annoncé l'intention de séjourner au Caire pendant l'inondation.

Quant au lac Moëris, creusé par le roi de ce nom, en vue de constituer un grand réservoir où s'écoulaient les eaux du Nil, lorsque l'inondation était trop forte, et à en fournir lorsque l'inondation était trop faible; nous devons dire que, malgré les vestiges que l'on montre aux voyageurs, l'existence de ce lac paraît très-problématique. L'Égypte ne possède qu'un lac naturel, le lac de Birket-Kéroun, dans la province de Fayoum, d'une longueur de 50 kilomètres, sur 7 ou 8 kilomètres de largeur. On a souvent confondu ce lac avec celui de Moëris.

## Nouvelles militaires.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le ministre vient de décider que, dans les cinq corps d'armée (3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 43<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup>), qui doivent exécuter cette année les grandes manœuvres prescrites par l'article 28 de la loi d'organisation générale, tous les officiers de réserve appartenant aux corps de troupes de ces cinq corps seront convoqués officiellement pour toute la durée des manœuvres. Ces officiers auront droit aux honneurs, à la solde et aux prestations en usage dans l'armée active, conformément aux articles 40 de la loi d'organisation générale et 41 de la loi du 43 mars 1875.

Dans les treize autres corps d'armée, tous les officiers de réserve, à quelque classe qu'ils appartiennent, et y compris par conséquent ceux de la classe 1867, ne seront pas convoqués, mais ils sont autorisés à assister aux exercices des corps de troupes auxquels ils sont affectés par leur lettre de service. Ils devront, toutefois, s'assurer du consentement de leur chef de corps. Ces officiers n'auront droit à aucune solde, mais on leur rendra les honneurs dus à leur grade.

Sont également autorisés à assister aux manœuvres de corps d'armée et aux exercices des corps de troupes de la région les officiers de l'armée territoriale, régulièrement nommés et mis en possession de leur lettre de service, sous les conditions indiquées ci-dessus pour les officiers de réserve des 43 corps d'armée qui n'exécutent pas de grandes manœuvres cette année.

Le consentement du chef de corps sera demandé par ces officiers au commandant du régiment d'infanterie de la subdivision pour les officiers d'infanterie, et à un des chefs de corps de la troupe de même arme ou de la même subdivision d'arme de la région pour les autres officiers.

LA GUERRE SOUS-MARINE.

Les histoires anciennes rapportent que les Phéniciens, à l'aide d'appareils très-ingénieux, trouvaient moyen d'aller sous l'eau couper les amarres des galères ennemies, de sorte que le flot les poussait à la côte, et qu'il était facile de s'en emparer.

Ce que les Phéniciens faisaient pour les amarres de galères, un de nos compatriotes, le lieutenant d'artillerie Denayrouze, vient de trouver le moyen de le faire pour les torpilles.

De très-curieuses expériences de ses procédés viennent d'être faites en Angleterre, nous rapporte le *Morning-Post*, à Alexandropalace, devant le comité de l'amirauté.

Il a été démontré qu'un homme muni de l'appareil inventé par M. Denayrouze, peut vivre et travailler sous les flots sans avoir avec la surface de l'eau la moindre communication, et cela pendant deux heures.

Le plongeur peut se mouvoir sous l'eau dans toutes les directions, s'enfoncer et remonter comme il lui plaît. Il peut se guider avec une boussole, sur laquelle il peut lire à l'aide d'une lampe qu'il allume ou éteint à volonté. Par ces moyens, rien n'est plus facile pour lui que d'aller enlever des torpilles

placées par l'ennemi, et d'en disposer d'autres pour la destruction des navires de celui-ci.

Ces opérations peuvent être, comme l'a démontré l'expérience, effectuées dans le plus grand secret, l'homme employé à les exécuter étant aussi à l'abri de l'observation qu'un poisson au fond de l'eau. Par exemple, un soldat muni de l'appareil peut descendre dans le lit d'un fleuve; se guider avec la boussole et la lampe vers un vaisseau à l'ancre; s'élever sur son flanc ou sous sa carène, y fixer une torpille lestée et apportée par lui, revenir à la côte avec le fil attaché à la torpille et la faire éclater. De la même manière, il peut isoler les torpilles disposées par l'ennemi et les rendre inoffensives.

Les expériences, rapporte le *Morning-Post*, ont été des plus concluantes. Les hommes désignés sont restés sous l'eau pendant trois quarts d'heure, entièrement livrés à eux-mêmes, et ont simulé toutes les manœuvres que nous venons de décrire. Les officiers de la commission de l'amirauté ont exprimé leur entière satisfaction de ces résultats.

Voilà ce qui s'est passé il y a quelques jours en Angleterre. L'inventeur est un Français, et nous devons, pour mettre son patriotisme à couvert, dire que ses premières expériences ont été faites en France. Il y a trois ans, M. Denayrouze fit aux Catacombes une démonstration de l'utilité de ses appareils à air comprimé, qui eut un grand retentissement. A cette époque il ne s'agissait que d'appareils permettant de vivre et de travailler dans l'air vicié des mines. Ces appareils sont aujourd'hui employés par le génie militaire français et la fire brigade de Londres.

Mais la machine nouvelle dont il est question dans le *Morning Post*, et qui vient d'attirer l'attention de l'amirauté d'Angleterre, est plus qu'un appareil d'utilité — c'est un des engins de guerre les plus formidables qu'il soit possible d'employer.

Voilà les torpilles, ces monstres marins dus à la science, rendues dirigeables, animées pour ainsi dire. On sait que ce furent les torpilles placées le long des côtes allemandes qui empêchèrent notre flotte, sous les ordres de l'amiral Bouët-Willamez, de tenter un débarquement pendant la guerre. On voit de quelle utilité cet appareil eût été pour nos marins, puisqu'il leur eût fait le champ libre.

Les Anglais, qui ont présent à la pensée le terrible cauchemar de l'infantissement de leur marine et de l'invasion de leur territoire, réalisé dans le fameux livre: la *Bataille de Dorking*, ne laisseront pas inutile cette importante découverte. Il serait à désirer que des expériences fussent faites en France, et que le ministère de la marine s'y fit représenter par une commission.

Qu'il ne soit pas dit éternellement que la France, à la tête du progrès par l'invention, est en arrière toujours quand il s'agit d'appliquer ses découvertes. (*Le Constitutionnel.*)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire vient de faire cette année à Saumur sa première victime.

Hier soir, un détachement de 460 hommes du 3<sup>e</sup> escadron de l'École de cavalerie était à la baignade militaire à la Blanchisserie. Comme les hommes s'habillaient, ils aperçurent sur le rivage les vêtements d'un des leurs.

Aussitôt ses camarades, les meilleurs plongeurs, se mirent à l'eau pour faire des recherches sous la direction du maître nageur. Malheureusement leurs recherches ont été infructueuses.

La victime, originaire de St-Etienne, appartenait à la classe de 1867. On croit que ce soldat avait mangé peu de temps avant le bain; de plus, il ne savait pas nager. Assez hardi cependant, peut-être a-t-il dépassé la ligne des jalons; le courant alors l'aura entraîné et il n'aura pu se faire entendre de ses camarades.

FESTIVAL DE NANTES.

Ainsi que nous le disions avant-hier, la fanfare des sapeurs-pompiers de Saumur, après avoir exécuté, samedi prochain, la grande retraite aux flambeaux annoncée depuis quelque temps, ne tardera pas à se diriger sur Nantes, où elle doit concourir au Festival qui aura lieu dimanche 22 août

au chef-lieu de la Loire-Inférieure. Nos musiciens partiront de la gare de Saumur par le train express de 3 heures 8 minutes du matin. N'ayant pu obtenir aucune réduction de prix, ils ne reculeront cependant ni devant les frais du voyage, ni devant la fatigue. La fanfare dirigée par M. Halbert tiendra sa parole des deux côtés: elle exécutera la retraite à Saumur et figurera le lendemain au Festival.

Puisque cette Société musicale doit prendre part aux fêtes de Nantes, nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant un extrait, concernant la journée de dimanche, du programme adopté par les autorités locales:

A 9 heures du matin, réunion des musiques d'harmonie et des fanfares sur le cours Saint-Pierre.

Réception de ces sociétés musicales par la musique de l'École d'artillerie de Rennes et celle des sapeurs-pompiers de Nantes.

Les Sociétés qui ont donné leur adhésion sont:

Musiques d'harmonie: 1. Sables-d'Olonne, 2. La Roche-sur-Yon, 3. Corné (Maine-et-Loire); 4. Laval; 5. Angers; 6. Josselin (Morbihan).

Fanfares: 4. Saumur; 2. Redon; 3. Trelazé; 4. La Gacilly; 5. Savenay.

Défilé des Sociétés à 5 minutes d'intervalle du cours Saint-Pierre au cours Cambroune, en passant par la Haute-Grand'Rue, la rue d'Orléans et la rue Crébillon, dans l'ordre suivant:

1<sup>o</sup> Musique des pompiers de Nantes; 2<sup>o</sup> Laval; 3<sup>o</sup> La Gacilly; 4<sup>o</sup> Corné; 5<sup>o</sup> Saumur; 6<sup>o</sup> Sables-d'Olonne; 7<sup>o</sup> Trelazé; 8<sup>o</sup> Angers; 9<sup>o</sup> Redon; 10<sup>o</sup> Roche-sur-Yon; 11<sup>o</sup> Savenay; 12<sup>o</sup> Josselin; 13<sup>o</sup> musique de l'École d'artillerie de Rennes.

A 10 heures, réception des Sociétés sur le cours Cambroune par les autorités de la ville, les membres du jury et les commissaires.

A 10 heures 1/2, sortie par la rue des Cadéniers pour se rendre: les musiques d'harmonie au théâtre de la Renaissance et les fanfares au Grand-Théâtre.

A midi, concours.

Pendant le concours, les deux théâtres seront ouverts au public. — Le prix d'entrée est fixé à 4 fr.

A 8 heures du soir, fête de nuit, au Jardin des Plantes. — Illuminations par Kervella. — Prix d'entrée: 4 fr.

A 9 heures, exécution du morceau de *Judas Machabée*, par les Sociétés étrangères.

Distribution des prix, dans le Jardin des Plantes, aux musiques d'harmonie et aux fanfares. — Ces prix seront:

Pour les musiques d'harmonie. — 1<sup>er</sup> prix: 1,000 francs et une médaille d'or. — 2<sup>o</sup> prix: 500 francs et une médaille de vermeil. — 3<sup>o</sup> prix: 300 francs et une médaille d'argent.

Pour les fanfares. — 1<sup>er</sup> prix: 500 francs et une médaille d'or. — 2<sup>o</sup> prix: 300 francs et une médaille de vermeil. — 3<sup>o</sup> prix: 400 francs et une médaille d'argent.

Toute Société qui aura pris part au concours recevra une médaille commémorative.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Nous savons que la musique municipale des sapeurs-pompiers d'Angers se prépare à aller prendre part au Festival de Nantes et au concours de musique. Nous lui souhaitons à Nantes le succès qu'a récemment obtenu à Rouen la Société Sainte-Cécile d'Angers.

» Dimanche prochain, nous dit-on, la musique municipale d'Angers, se trouvant au Festival de Nantes, sera remplacée au Jardin du Mail par la musique municipale du Mans.

» Un grand concert sera donné à l'heure ordinaire par les musiciens manceaux; pour les indemniser de leurs frais de déplacement, un droit d'entrée sera perçu aux portes du Mail. »

THEATRE DE SAUMUR.

Nous avons donné la composition du spectacle de dimanche prochain. Voici le programme de celui de lundi 23, donné avec le concours de M. Marck:

*Jeanne qui pleure et Jean qui rit*, opéra bouffe en 1 acte.

*Le Conte du Garde*, scène de Nadaud, jouée par M. E. Marck;

*Les Défauts de Jacotte*, opéra bouffe en 1 acte;

*Un Monsieur en habit noir*, monologue de Dreyfus, joué par M. E. Marck; Le 66, opérette en 4 acte.

COMMUNE DE GENNES.

Le maire de la commune de Gennes prévient que l'Assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu dimanche 29 août.

Comme les années précédentes, il y aura mât de cocagne, différents jeux et feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers.

Les marchands étalagistes y trouveront place et protection.

On écrit de Lignéres à la date du 46 août:

Hier 45 courant, le jeune Bézard, Louis, âgé de 10 ans, demeurant chez ses parents à Marnay, était sorti vers les deux heures pour pêcher à la ligne. Arrivé près de la rivière, il voulut se baigner, mais il commist l'imprudence de s'avancer trop loin et disparut.

Bientôt le sieur Gongain, cultivateur, aperçut le corps de ce malheureux, et le releva avec l'aide de deux personnes. Tous les soins furent inutilement prodigués, et le docteur Gérard, de Bourgueil, ne put que constater la mort de cet enfant.

SAINTE-MALO. — On sait que l'inauguration de la statue de Châteaubriand aura lieu le dimanche 5 septembre prochain. Le piédestal, en granit taillé, est déjà élevé sur la place de Sainte-Malo, qui porte le nom du grand poète.

« L'administration municipale, dit le *Journal de Sainte-Malo*, désire donner un grand éclat à cette solennité et la rendre, autant que possible, digne de la renommée dont jouit le nom de notre illustre compatriote.

» L'Académie française sera représentée à l'inauguration par son bureau, composé de MM. Camille Doucet, directeur; Caro, chancelier, et Patin, secrétaire perpétuel. Nous espérons que M. C. Doucet voudra bien prendre la parole au nom de l'illustre compagnie qu'il représente.

» Le maire a fait, nous dit-on, de nombreuses invitations. Ont été invités, outre les membres de la famille Châteaubriand, le ministre de la guerre, le ministre de l'instruction publique, le bureau du conseil général d'Ille-et-Vilaine, composé du président, du vice-président, du secrétaire et du vice-secrétaire, MM. les députés du département, le directeur de l'académie de Lyon, le directeur de l'académie des Jeux-Floraux de Toulouse, qui avait mis au concours la statue de Châteaubriand, le préfet, le secrétaire général de la préfecture, le recteur de l'académie de Rennes, le doyen de la Faculté des lettres et les premiers magistrats de la Cour d'appel, les chefs de service résidant dans notre ville, etc. La presse de Paris et celle du département seront également représentées.

» Le corps municipal, au nom de la ville, offrira un banquet à tous les invités dans la nouvelle galerie de l'Hôtel-de-Ville. »

*Narcisse Pelletier, le vendéen sauvage de la Nouvelle-Guinée.*

Les renseignements qui suivent et qui nous sont donnés comme très-exacts complètent les articles que nous avons publiés il y a quelque temps:

Il résulte des registres de l'état-civil de la commune de Saint-Gilles-sur-Vie, que Narcisse-Pierre-Alphonse Pelletier est né dans ce chef-lieu de canton, petit port de mer sur l'Océan, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), le 1<sup>er</sup> janvier 1844. Ses père et mère y habitent encore.

Les registres de l'inscription maritime constatent qu'après avoir été embarqué d'abord comme mousse à la petite pêche, du 3 juillet 1852 au 15 octobre 1856, il continua sa profession par un embarquement au cabotage du 22 novembre 1856, à Bordeaux, au 29 juillet 1857, date à laquelle il fut débarqué à Marseille. C'est là qu'il s'embarqua, toujours en qualité de mousse, sur le trois-mâts le *Saint-Paul*, capitaine Pinard, armé au long cours. Son inscription sur le rôle du *Saint-Paul* date du 6 août 1857.

Ce navire, qui transportait des coolies de Chine en Australie, fit naufrage le 4 septembre 1858, sur les bancs de corail de l'extrémité est de l'île Adèle (archipel des Looisiades). D'après les renseignements alors

fournis par le capitaine, le jeune Pelletier disparut au nord du cap Flattery, le 11 octobre 1858, après avoir été blessé à la tête par les naturels de l'archipel.

Le capitaine ajoutait que sa mort n'était pas certaine et que son jeune âge le portait à croire qu'il serait adopté par les indigènes du cap Flattery.

Sur la carte, on trouve l'île Rossel et non pas l'île Adèle (erreur dans les renseignements du capitaine), comme faisant partie de l'archipel des Louisiades, très-proche de la Nouvelle-Guinée et non loin du détroit de Torrès et du cap York. Le cap Flattery est aussi parfaitement inscrit, et il est facile de se rendre compte que le jeune Pelletier ait pu être entraîné par une peuplade de ces côtes vers la Nouvelle-Guinée, au-dessus du détroit de Torrès, dans un pays totalement inconnu, puisqu'il n'est figuré que par des points sur les cartes.

Les recherches faites par ordre du gouvernement français avaient eu pour objectif le cap Flattery, beaucoup plus au sud, sur les côtes de l'Australie; le résultat en fut négatif, c'est pourquoi on avait supposé, avec quelque vraisemblance, que le jeune Pelletier avait été mangé par les anthropophages.

Narcisse Pelletier a écrit à ses parents une lettre dont nous ne donnons pas la copie, parce qu'elle est indéchiffrable.

Elle n'est composée que de jangages ne formant qu'à peu près des lettres.

On ne peut y lire que les mots : papa, nanan, vivan.

#### PRÉSERVATIF CONTRE LES INSECTES.

Voici un procédé pratiqué depuis plusieurs années et donnant d'excellents résultats. Beaucoup de personnes connaissent, mais beaucoup ignorent une foule de petits procédés pour protéger les récoltes de leur jardin, qu'elles mettent tant de soin à faire fructifier, contre les ravages de ces milliers d'insectes qui, en une seule nuit, détruisent et détériorent toute une récolte.

On peut pourtant facilement prévenir ces dégâts, et voici le procédé. J'ai dans mon jardin, dit un de nos correspondants, un mur exposé au midi, garni d'un espalier en vignes attachées par des fils de fer; j'ai suspendu à ces fils de fer une certaine quantité de petites bouteilles de toute sorte, dans lesquelles j'ai mis de l'eau miellée; en huit jours de temps, dire la quantité d'insectes qui se laissent prendre à cette friandise, est incroyablement; c'est au point que la plus grande quantité de mes bouteilles sont pleines d'insectes et non d'eau.

Ce petit procédé est peu coûteux et chacun pourra l'essayer, et aura par conséquent la satisfaction de pouvoir manger son raisin intact de la piqure de tous ces milliers d'insectes, qui se donnent la tâche de détruire ce qui nous donne tant de mal à faire venir à maturité.

#### TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Les audiences de vacation auront lieu les :  
Samedis 11 et 25 septembre,  
Samedi 9 et 23 octobre.  
Reentrée le mercredi 3 novembre.  
BAUDRY, greffier.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Les audiences de vacation, pour l'année 1875, auront lieu les vendredis 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre.  
L'audience de rentrée est fixée au lundi 8 novembre.  
Le greffier, L. BONNEAU.

#### VILLE DE SAUMUR.

**ARRÊTÉ** concernant la circulation aux abords et dans le chemin conduisant à l'Hippodrome, pendant les courses des 22 et 24 août 1875.

Le Maire de la ville de Saumur, considérant que les travaux que fait exécuter la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans la traverse du chemin de grande communication n° 50, ont notablement diminué la largeur de ce chemin;

Que le pont établi au-dessus de la voie ferrée et les rampes des deux côtés ne sont pas encore dans un état de viabilité convenable pour le passage des voitures et ne peuvent servir qu'aux piétons et aux chevaux de selle;

Que l'affluence des voitures, des chevaux et des piétons que doivent occasionner, sur ce point, les courses qui auront lieu les 22 et 24 de ce mois, oblige l'administration à prescrire des mesures pour éviter l'encombrement et maintenir un ordre rigoureux dans le passage des voitures se dirigeant vers les courses ou en revenant;

#### ARRÊTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>.—Toutes les voitures dirigées du côté du chemin des courses ou en revenant, seront mises à l'allure du pas, dans toute la longueur des remblais ou des fouilles qui rétrécissent le chemin n° 50, à l'endroit désigné pour le passage du chemin de fer.

Art. 2.—Les voitures passeront par file, les unes après les autres et dans l'ordre où elles arriveront, sans pouvoir dépasser les premières.

Art. 3.—Quand une voiture sera déjà engagée dans le passage, d'un côté, il sera interdit d'en faire avancer d'autres, de l'autre côté, jusqu'à ce que la première soit sortie du passage. A cet effet, les voitures arrêtées dans cette circonstance devront se tenir à 10 mètres de l'entrée du passage, suivant les indications qui seront données aux conducteurs par les agents de surveillance.

Art. 4.—Les piétons et les cavaliers ne pourront circuler que par les rampes et le pont, ou par la levée de ceinture qui vient du Pont-Fouillard, toutes les précautions étant prises pour éviter l'encombrement et assurer la sécurité des passants.

Art. 5.—Le commissaire de police est chargé d'assurer l'observation rigoureuse du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> août 1875.

Le Maire,

LECOY.

#### ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 17 juillet au 15 août.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.				
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.			
<b>BOUCHERS</b>												
<b>MM.</b>												
1	Biémon.	»	1	»	2	»	10	20	»	7	38	1
2	Tessier.	»	1	»	1	»	13	44	»	17	52	»
3	Touchet.	»	»	»	1	»	8	4	»	7	34	1
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1
5	V <sup>e</sup> Renard.	»	»	»	»	»	7	8	»	18	22	»
6	Boutin.	»	2	»	16	»	21	25	»	18	69	»
7	Laigle.	»	»	»	4	»	1	2	»	21	»	»
8	Prouteau.	»	»	»	3	»	5	10	»	16	»	»
9	Chalot.	»	2	»	3	»	10	24	»	48	»	»
10	Pallu.	»	»	»	12	»	1	3	»	37	»	»
11	Groleau.	»	»	»	4	»	»	17	»	»	»	»
<b>CHARCUTIERS.</b>												
<b>MM.</b>												
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	14
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	13
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	4
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	4
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	3
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	8
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	7
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»

#### NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

##### I.

#### LE CHATEAU DE SAUMUR.

(Suite.)

Bien que les débris que je signale datent plutôt des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles que du X<sup>e</sup>, je pense cependant que l'enceinte décrite ci-dessus occupe le même emplacement que celle de Thibault-le-Tricheur. Elle n'est pas très-vaste, et, comme dès le temps du comte de Tours, elle renfermait une église; un couvent et d'autres constructions, il n'y a pas lieu de croire qu'elle ait été agrandie au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle; la topographie indique d'ailleurs qu'elle a dû toujours occuper le même emplacement, puisqu'elle domine le sommet du coteau. D'ailleurs le fragment en petit appareil, que je signale, est un indice fort précieux à l'appui de son antiquité. L'enceinte actuelle n'est donc que celle de Thibault-le-Tricheur, remaniée à diverses reprises.

Quoiqu'il en soit, c'est cette enceinte bâtie par les comtes de Tours, qui, à partir du X<sup>e</sup> siècle, s'est appelée tantôt *Murus*, tantôt *Salvus Murus*, et par contraction *Salmurus*. Les chartes et les chroniques emploient ces trois expressions pour désigner absolument la même chose. Il ne faut pas croire que *Murus* désigne la partie entourée de murs ou le sommet du coteau, à pic comme un mur, et *Salmurus* la partie inférieure, située sous le mur, ou au bas du coteau salpêtré. *Murus* est encore employé au XI<sup>e</sup> siècle pour désigner la ville de Saumur; d'autre part, le *Salvus Murus* ou *Salmurus* des anciens textes est le *Castrum* lui-même, l'enceinte, la partie close, que toutes nos chartes appellent, dès le X<sup>e</sup> siècle, *Castrum Salmuriense*. Que signifieraient ces deux mots, s'ils s'appliquaient aux faubourgs bâtis au pied de la forteresse? Ils n'auraient plus alors aucun sens. Il faut donc renoncer à l'étymologie généralement admise, et que M. Bodin avait popularisée d'après le Mémoire de Bernard.

Mais que signifient les mots *Salvus Murus*, qui

sont employés dans les chartes pour désigner la forteresse de Saumur? D'après la Chronique de Saint-Florent, ce fut la piété des habitants envers saint Florent qui donna naissance à ce nom. La ville, mise sous la protection du saint, devenait ainsi un vrai lieu de refuge, une place de sûreté. Peut-être aussi le nom de *Salvus Murus* lui fut-il donné à cause de l'importance de ses défenses et de la difficulté de sa situation sur un coteau abrupt. Telle paraît avoir été l'opinion d'Adrien de Valois, le seul historien ancien qui ait bien compris les textes relatifs à l'origine de Saumur, et qui, rejetant les fables qui avaient déjà cours de son temps, ait compris que le *Castrum Salmuriense* était l'œuvre des comtes de Tours et de Blois, et non une ville gallo-romaine. Il raille ceux qui voient dans la *saumure* l'étymologie de Saumur; mais son opinion si sûre est restée dans l'oubli; et les fables accréditées par Bernard ont prévalu sur la vérité.

Concluons donc que la *villa Johannis* (*villa Saint-Jean*, *Villejoûin*) perdit son nom primitif au X<sup>e</sup> siècle pour prendre celui de *Murus* (*Mur* ou *Meur*), lorsque Thibault-le-Tricheur eut élevé sa forteresse, et que bientôt *Mur*, soit à cause de la force de ses défenses, soit par la piété des habitants envers les reliques de saint Florent, devint *Salvus Murus* (*Mur de salut*, *Mursauf* ou *Saufmur*), et par contraction *Salmurus* (*Saumur*).

L'enceinte du *Castrum* renfermait au XI<sup>e</sup> siècle, outre l'église et le monastère de Saint-Florent, une maison forte, entourée de fossés, où logeait Gelduin, châtelain et gouverneur de la place pour le compte d'Eudes, successeur de Thibault-le-Tricheur, dans les comtes de Tours et de Blois. Le *vetus Truncus* existait-il encore quand Foulques en fit la conquête? Nous l'ignorons; mais l'épithète *vetus*, donné par le chroniqueur du XIII<sup>e</sup> siècle, ferait supposer que, de son temps, un nouveau donjon avait pris la place de l'ancien. Était-ce là l'édifice appelé la maison de Gelduin par la Chronique de Saint-Florent? Ce n'est pas impossible. Toutefois, si le *vetus Truncus* a été remplacé dès le XI<sup>e</sup> siècle par une autre construction, ce n'est certes pas le donjon actuel, qui est d'une époque beaucoup plus récente.

On sait comment Foulques se rendit maître de Saumur par surprise. Tandis que Gelduin conduisait ses troupes en Touraine, pour assiéger la forteresse de Montboyau avec le comte Eudes, Foulques apprend que ce terrible châtelain n'était pas à son poste, gardé par une faible garnison. Foulques se dérobe et vient assiéger Saumur, presque sans défense. Ne pouvant soutenir l'attaque aux deux portes, les assiégés se groupent à la porte occidentale et abandonnent la porte orientale, derrière laquelle ils placent les reliques de saint Doucelin. Foulques, instruit de ce fait, opère une fausse démonstration à la porte du couchant, et entre sans coup férir par la porte du levant, sans respect pour les reliques du saint défenseur. Foulques mit le feu au couvent de Saint-Florent, qui déjà avait brûlé trois ans auparavant avec une partie du château. Le comte chassa les moines, qui allèrent s'établir à Saint-Hilaire-des-Grottes, sur la rive gauche du Thouet, et commit à l'égard de la garnison prisonnière les plus odieuses cruautés. La possession de Saumur était pour lui d'une importance capitale; elle le rendait maître de la rive droite du Thouet et de la rive gauche de la Loire, et assurait sa frontière contre les Tourangeaux du côté du sud-est. L'ancienne frontière de l'Anjou et de la Touraine était d'abord Gennes; déjà Foulques l'avait reportée par surprise jusqu'à Trèves; la prise de Saumur la fixait à peu près au lieu où elle est restée depuis.

C'était pour Eudes, au contraire, un véritable désastre, car cette perte laissait sa frontière ouverte du côté de l'Anjou, et permettait à son ennemi, déjà maître d'une partie de la Touraine, de communiquer avec le poste avancé de Loches, et de menacer facilement Chinon et l'Île-Bouchard. Aussi Eudes, qui regrettait amèrement la perte de Saumur, vint bientôt l'assiéger et planta même ses tentes sur le coteau du Thouet, près du nouveau monastère de Saint-Florent. Mais n'ayant pu réussir, il conclut avec Foulques, par l'entremise des moines, un traité par lequel il lui céda Saumur et son territoire. Le comte d'Anjou de son côté dut démolir la forteresse de Montboyau. La prise de Saumur eut lieu en 1025, d'après la *Chronique de Saint-Florent*.

(La suite au prochain numéro.)

#### Chronique Agricole.

La maladie sur les pommes de terre, dont on a signalé les effets il y a quelque temps, paraît suivre son fâcheux cours dans di-

verses contrées. On avait constaté le mal autour de Paris d'abord. Aujourd'hui, les journaux agricoles de l'Angleterre constatent des plaintes fort vives de ce côté. Il en est de même en Belgique. Dans quelques parties de l'Allemagne, surtout dans les provinces rhénanes, on prévoit une récolte pitoyable de ces tubercules après avoir eu de grandes espérances jusqu'au milieu de juillet: sur les fanes, qui se sont démesurément développées, on voit se propager des milliards de champignons microscopiques dont l'invasion descend jusqu'aux tubercules.

En France, les plaintes au sujet des pommes de terre malades commencent à prendre un assez fâcheux caractère. Voici, entre autres, ce que l'on écrit de Bordeaux à l'*Echo agricole*:

« On arrache partout les pommes de terre, dont les tiges ont été desséchées en quelques jours. Les cultivateurs attribuent cette révolution à un brouillard qui s'est succédé deux matins de suite pour faire place à un soleil radieux. Toujours est-il que cette flétrissure, pour ainsi dire instantanée, s'est manifestée sur toutes les pommes de terre, n'importe leur espèce, occasionnant une maladie qui a détruit un bon tiers de la récolte dans l'excellente espèce dite de Gajac ou de Saint-Jean, spéciale au Bordelais, et maltraité dans des proportions beaucoup moindres l'espèce dite de Hollande. Les fruits gâtés, aussi bien dans une espèce que dans l'autre, exhalent une odeur nauséabonde, et c'est, croyons-nous, une sage précaution que d'enfourer dans un trou et de recouvrir de terre tous ces éléments d'infection. »

Dans le Puy-de-Dôme, on assure que beaucoup de tubercules ont été « gravement atteints. » La Haute-Loire signale des symptômes de maladie, ainsi que la Dordogne.

Le public agricole attend toujours avec une certaine impatience le résultat des expériences de machines à moissonner, qui ont eu récemment lieu à la colonie de Mettray, sous la haute direction des délégués de la Société des agriculteurs de France. Ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, la Société avait choisi parmi les types les plus éprouvés les machines qui ont obtenu les plus hautes récompenses dans les concours des dernières années, non pour les appeler à une lutte de quelques heures, mais pour leur confier à chacune une moisson de 30 hectares de céréales. Le but de ces expériences n'était pas d'arriver à proclamer un classement devenu assez difficile, grâce aux perfectionnements apportés dans ces derniers temps, mais bien d'étudier les aptitudes, les qualités, les imperfections des différents types, afin de les signaler aux agriculteurs et aux constructeurs eux-mêmes.

Les moissonneuses entrées en lice à Mettray sont: l'Abillienne, machine française construite par M. Henry (d'Abilly); la Hornsby; la Howard (modèle de 1875); la Johnston (modèle de 1875); la Samuelson (dite Omnium); la Wood.

Ces machines, qui ont toutes très-bien fonctionné, malgré l'humidité exceptionnelle du sol et la culture en billons, étaient conduites par les colons et les attelages de la colonie ou par les garçons et les chevaux des fermes dans lesquelles elles travaillaient, aux environs.

La marche de chaque moissonneuse a été suivie par des agents de la colonie, qui, chaque soir, ont remis une feuille contenant leurs notes et leurs observations. En outre, la plupart des membres de la commission nommée par la Société se sont fait un devoir de se rendre à Mettray pour assister à ces expériences, que le directeur de la colonie, et le directeur des cultures, tous deux membres de la commission, n'ont pas cessé de suivre avec activité.

Les essais dynamométriques, à l'aide de chevaux et à la vapeur, ont eu lieu sous la direction de MM. Tresca, ingénieur, préparateur au Conservatoire des arts et métiers; A. Debain, professeur à l'école centrale; A. Liébaut, ingénieur.

Chaque jour, de nombreux visiteurs accouraient à Mettray pour voir fonctionner les moissonneuses, et nous ne doutons pas que les expériences organisées par la Société des agriculteurs de France ne contribuent puissamment à populariser l'usage de ces instruments pratiques.

Pour les articles non signés: P. GODET.

**Texte :** Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Les dernières fouilles de Pompéi; — Le naufrage du Schiller; — Inauguration du monument de Frœschwiller; — La Nouvelle-Calédonie; — La vallée de Grésivaudan; — Sainte-Barbe-des-Champs: la distribution des prix. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harle (suite). — La transportation à la Nouvelle-Calédonie. — Bulletin bibliographique. — Les Théâtres. — Variétés: En villégiature. — Chronique du Sport. — Echecs. — La fabrication du gaz instantané.

**Gravures :** Le naufrage du Schiller: le sauvetage des épaves; aspect du pont du navire pendant les travaux sous-marins entrepris pour recueillir les épaves. — L'anniversaire de Frœschwiller: inauguration du monument élevé sur le champ de bataille. — Les nouvelles découvertes faites à Pompéi (3 gravures). — La Nouvelle-Calédonie (2 gravures). — La France pittoresque: vallée de Grésivaudan. — Vue générale de l'établissement de Sainte-Barbe-des-Champs, à Fontenay-aux-Roses. — Exposition des industries maritimes et fluviales: appareil à gaz instantané de M. Martin. — Rébus.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les quinze premiers fascicules sont en vente.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M<sup>o</sup> EMMELEINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>o</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>o</sup> édition: avec un gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNIÈRE, place du Pilori.

**Marché de Saumur du 14 août.**

Froment (l'h.) 77 k. 20 05	Huile de lin. 50 40
2 <sup>o</sup> qualité. 74 19 55	Graine trèfle. 50 60
Seigle. 75 12	— luzerne 50 50
Orge. 65 12	Foin (h. bar.) 780 100
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne. 780 90
Fèves. 75 18	Paille. 780 55
Pois blancs. 80 33	Amandes. 50
— rouges. 80 38	— cassées 50
Graine de lin. 70 24	Cire jaune. 50 250
Colza. 65 23	Chanvres 1 <sup>o</sup>
Chenevis. 50 25	— qualité (52 k. 500)
Huile de noix 50 70	2 <sup>o</sup>
— chenevis 50 35	3 <sup>o</sup>

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>o</sup> qualité	à	à
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 55
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 50
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 55
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 55
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 50
La Vienne, 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1874	1 <sup>o</sup> qualité	à	à 115
Champigny, 1873	1 <sup>o</sup> id.	à	à 120
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 125
Id. 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 125
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 125
Varrains, 1873	1 <sup>o</sup> id.	à	à 115
Varrains, 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 115
Bourgueil, 1873	1 <sup>o</sup> qualité	à	à 105
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 105
Id., 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 105
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 105
Restigné	1 <sup>o</sup> id.	à	à 95
Chinon, 1873.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 95
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 95
Id. 1874.	1 <sup>o</sup> id.	à	à 95
Id.	2 <sup>o</sup> id.	à	à 95

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'été.**

Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — —  
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:  
6 heures — minutes du matin.  
10 — 45 — — — —  
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	66	80	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	662	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	98	50	»	Crédit Mobilier. . . . .	185	2	50	Crédit Mobilier esp., 3. juillet. . . . .	612	50	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	105	»	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	557	50	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	615	»	»
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	471	25	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	350	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dep. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	224	50	»	Est, jouissance nov. . . . .	580	2	50	Orléans. . . . .	313	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	488	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	963	75	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	500	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	695	»	»	Est. . . . .	308	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	347	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1180	»	»	Nord. . . . .	316	75	»
— 1871, 3 % . . . . .	325	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	995	2	50	Ouest. . . . .	310	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	471	75	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	620	1	25	Midi. . . . .	308	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3870	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	»	»	»	Deux-Charentes. . . . .	290	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	605	»	5	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	995	»	»	Vendée. . . . .	233	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	495	»	5	Société Immobilière, j. janv. . . . .	»	»	»	Canal de Suez. . . . .	531	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 f. . . . .	323	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	965	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	917	50	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — omnibus.  
9 — 01 — — — — (s'arrête à Angers).  
1 — 33 — — — — omnibus.  
4 — 12 — — — — soir, omnibus.  
7 — 23 — — — — express, omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
12 — 38 — — — — soir, omnibus.  
4 — 14 — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,  
Le dimanche 29 août 1875, à midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n° 1,  
Occupée actuellement par la pension de M<sup>o</sup> Bergault, avec vaste cour et bâtiments de servitudes.  
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. DUPONT-BERGAULT, qui habite la maison. (367)

COMMUNE DE DAMPIÈRE.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Dampierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Dampierre, le dimanche 22 août 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1 <sup>o</sup> 442 mètres courants de terrassements . . . . .	256 f. 56
2 <sup>o</sup> 1,400 mètres carrés de démontage de pavage en blocage. . . . .	163 »
3 <sup>o</sup> 884 mètres de caniveaux . . . . .	645 32
4 <sup>o</sup> 442 mètres courants d'empierrement. . . . .	777 92
5 <sup>o</sup> Entretien pendant le délai de garantie. . . . .	178 88
6 <sup>o</sup> Somme à valoir. . . . .	75 52
<b>Total. . . . .</b>	<b>2,400 »</b>

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé.

**MAGASIN DE FERBLANTERIE BIEN ACHALANDÉ,**  
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
Sise à Noyant, canton de Gennez,  
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A LOUER PRÉSENTMENT,**

**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**A VENDRE**

**UN FOUORE**  
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
S'adresser au bureau du journal.

Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**LIEBIG**  
**BOUILLON INSTANTANÉ**  
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Saucés et pour Assaisonnements  
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
EN GROS: 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHÈVRE NOURRISS.**  
S'adresser au bureau du journal.

**CH. CHARTRAIN**

ANCIEN NOTAIRE,  
**AGENT D'AFFAIRES,**  
Expert-Comptable,  
A Saumur, rue Royale, au coin de la rue de l'Abreuvoir.

Ventes et locations d'immeubles,  
Ventes de fonds de commerce et d'offices ministériels,  
Placements de capitaux,  
Recouvrements de toutes créances,  
Liquidations commerciales,  
Arbitrages, expertises, partages,  
Régie de propriété,  
Offres et demandes d'emplois,  
Renseignements commerciaux sur tous pays.

Agence générale d'assurances sur la vie, contre les accidents, l'incendie, le chômage qui en résulte, la grêle et la mortalité.  
On demande des agents dans tous les cantons de Maine-et-Loire et de la Sarthe.

Consultations gratuites pour tous les clients. — Affranchir et envoyer un timbre pour la réponse. (594)

**RIELLANT**

DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN**

REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.  
(Le moindre gain est de fr. 46)  
d'un total de  
26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

**LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1875.**

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.  
Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.  
Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage.  
S'adresser directement à

**L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENEVE.**

Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.  
P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

**L'ODYSSÉE D'HOMÈRE**

MISE  
**A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE**  
D'APRÈS LES TRADUCTIONS  
De BITAUBÉ et de POPE  
Par F. DABURON,  
Ancien Magistrat.  
Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire; rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES**

Par A. C. G. — 4<sup>o</sup> fascicule, 50 centimes.  
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.